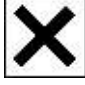




SOPRAGGLO
NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE
80860 NOUVION
06 07 86 24 58

Bon No : 1ere Gachée : 13:53 (1) 003300618 Quantité : 3.00 m3		Date : 18/03/2026 BPE2603172050 Réf. commande(2) :	Zone : ZONE 05 Véhicule : ED749MP SOP09 Chauffeur : JULIEN JULIEN Transport :			
Client : CARPENTIE CARPENTIER AME		Chantier : HEUZECOUI HEUZECOURT 14 RUE DE GRIMONT HEUZECOURT				
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale			
14:08		00:00				
Quantite Origine : 9.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 3.00 m3		XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures				
Code Formule ROULE	Désignation(6)(8) PSP	Certification	Classe d'exposition(3) AUCUNE	Classe chlorure	Consistance(7) S3 (100 à 150 mm)	Dmax 14
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type) 0	Dosage(C+Ka)(5) 350	Résistance caractéristique(4)		
Appellation commerciale : PSP DESAC 350 D14R S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 4°C		
Propriétés spécifiées :						
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
FIBRES POLYPROPYLENE		PRE 510 0.6 % EA 200 DIL 0.1 %			Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:				

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
 (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
 (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
 (4) contrôle de la résistance sur cubes.
 (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
 (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
 (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
 (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
 (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non